

Demande d'inscription

Au lieu de remplir ce formulaire, vous pouvez, pour inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec, utiliser notre service en ligne Inscription d'une entreprise en démarrage ou Inscrire une entreprise aux fichiers de Revenu Québec (inscription en vertu d'une loi), disponible à revenuquebec.ca, ou communiquer avec nous par téléphone au 1 800 567-4692.

Réservé à Revenu Québec	
Numéro d'inscription	B

Dans ce formulaire, nous utilisons le sigle *TPS* au sens de « *TPS/TVH^A* » pour alléger le texte.

À quels fichiers de Revenu Québec désirez-vous inscrire l'entreprise? Cochez la ou les cases appropriées.

- Taxe sur les produits et services (*TPS^B*), pour obtenir un numéro de TPS
- Retenues à la source^D*, pour obtenir un numéro d'employeur
- Taxe de vente du Québec (*TVQ^B*), pour obtenir un numéro de TVQ
- Impôt des sociétés, pour obtenir un numéro relatif à l'impôt
- Taxe sur l'hébergement^C*, pour obtenir un numéro d'inscription
- Société de personnes^E*, pour obtenir un numéro d'identification

Si vous désirez inscrire l'entreprise au fichier de la taxe sur les primes d'assurance ou à celui de la taxe municipale pour le 9-1-1, communiquez avec nous.

Si l'entreprise a un numéro d'entreprise du Québec (**NEQ**), obtenu auprès du Registraire des entreprises, inscrivez-le. _____

Si l'entreprise a un numéro d'entreprise (**NE**), obtenu auprès de l'Agence du revenu du Canada, inscrivez-le. _____

Langue de communication français anglais

Si l'entreprise est exploitée par un **particulier en affaires^F**, remplissez la partie 1, puis passez à la partie 3.

Si l'entreprise est **exploitée sous une autre forme juridique^G**, remplissez la partie 2, puis passez à la partie 3.

1 Particulier en affaires

Remplissez cette partie uniquement si le particulier exploite une entreprise individuelle (travailleur autonome).

M^{me} Nom de famille _____ Prénom _____

M. _____

Numéro d'assurance sociale (NAS) _____ Numéro d'avis de cotisation^H _____ Nom commercial^I (s'il y a lieu) _____

1.1 Adresse du domicile

Appartement _____ Numéro _____ Rue, case postale _____

Ville, village ou municipalité _____ Province _____ Code postal _____

1.2 Adresse du lieu où se déroule la principale activité commerciale (si elle est différente de l'adresse du domicile)

Appartement _____ Numéro _____ Rue, case postale _____

Ville, village ou municipalité _____ Province _____ Code postal _____

1.3 Autres informations

Ind. rég. Téléphone au domicile _____ Ind. rég. Téléphone de l'entreprise _____ Poste _____ Ind. rég. Cellulaire _____ Ind. rég. Télécopieur _____

Inscrivez la date où l'entreprise a commencé ses activités au Québec. _____

Inscrivez la date de clôture de l'exercice financier de l'entreprise si elle est différente du 31 décembre. _____

2 Autre forme juridique

Nom de l'entité^J

S'il s'agit d'une fiducie, cochez la case.

Nom commercial^J (s'il est différent du nom de l'entité)

2.1 Adresse du lieu où se déroule la principale activité commerciale

Appartement	Numéro	Rue, case postale		
_____	_____	_____	_____	_____
Ville, village ou municipalité			Province	Code postal
_____			_____	_____

2.2 Adresse du siège social (à remplir seulement si l'entreprise est une société et que l'adresse de son siège social est différente de l'adresse du lieu où se déroule sa principale activité commerciale)

Appartement	Numéro	Rue, case postale		
_____	_____	_____	_____	_____
Ville, village ou municipalité			Province	Code postal
_____			_____	_____

2.3 Autres informations

Ind. rég.	Téléphone au domicile	Ind. rég.	Téléphone de l'entreprise	Poste	Ind. rég.	Cellulaire	Ind. rég.	Télécopieur
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____

Inscrivez la date où l'entreprise a commencé ses activités au Québec.

_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
A	A	A	A	M	M	J	J

Inscrivez la date de clôture de l'exercice financier de l'entreprise si elle est différente du 31 décembre.

_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
A	A	A	A	M	M	J	J

Inscrivez la date où l'entreprise a acquis une **existence juridique**^K.

_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
A	A	A	A	M	M	J	J

Si l'entreprise a été constituée **hors du Québec**, joignez à la présente demande une copie du document qui le prouve.

Inscrivez le lieu d'origine de la charte de constitution.

L'entreprise a-t-elle été créée par fusion? Oui Non

S'il s'agit d'une entreprise à charte étrangère, joignez à la présente demande une copie des documents qui prouvent que l'entreprise a été créée par fusion (ex. : certificat de fusion).

Si l'entreprise est un organisme de bienfaisance enregistré, inscrivez son numéro d'enregistrement.

2.4 Renseignements sur les administrateurs, les associés ou les fiduciaires

S'il y a plus de trois administrateurs, associés ou fiduciaires, continuez sur une feuille que vous joindrez à ce formulaire.

<input type="checkbox"/> Président	<input type="checkbox"/> Associé	<input type="checkbox"/> Fiduciaire	Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance sociale
			_____	_____	_____
Nom de l'entité (s'il y a lieu)			Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		
_____			_____		
Numéro d'avis de cotisation ^H					

Adresse du domicile					
Appartement	Numéro	Rue, case postale			
_____	_____	_____			
Ville, village ou municipalité				Province	Code postal
_____				_____	_____
Ind. rég.	Téléphone	Poste			
_____	_____	_____			
Signature de l'associé (nécessaire si l'entreprise est une société de personnes qui n'a pas de NEQ)					



147L ZZ 49525576

2.4 Renseignements sur les administrateurs, les associés ou les fiduciaires (suite)

<input type="checkbox"/> Vice-président			
<input type="checkbox"/> Associé	Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance sociale
<input type="checkbox"/> Fiduciaire			
Nom de l'entité (s'il y a lieu)		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
Numéro d'avis de cotisation ^H			
Adresse du domicile			
Appartement	Numéro	Rue, case postale	
Ville, village ou municipalité		Province	Code postal
Ind. rég.	Téléphone	Poste	
_____ Signature de l'associé (nécessaire si l'entreprise est une société de personnes qui n'a pas de NEQ)			

<input type="checkbox"/> Secrétaire			
<input type="checkbox"/> Associé	Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance sociale
<input type="checkbox"/> Fiduciaire			
Nom de l'entité (s'il y a lieu)		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
Numéro d'avis de cotisation ^H			
Adresse du domicile			
Appartement	Numéro	Rue, case postale	
Ville, village ou municipalité		Province	Code postal
Ind. rég.	Téléphone	Poste	
_____ Signature de l'associé (nécessaire si l'entreprise est une société de personnes qui n'a pas de NEQ)			

3 Adresses de correspondance

Pour chacun des fichiers auxquels vous inscrivez l'entreprise, faites un « X » dans la colonne correspondant à l'adresse où nous devons envoyer les documents, par exemple les formulaires de déclaration. Assurez-vous d'avoir inscrit l'adresse en question à la partie 1 ou 2 ou, s'il s'agit d'une autre adresse, de l'inscrire à la suite du tableau ci-dessous.

	Adresse du domicile (inscrite à la partie 1.1)	Adresse du lieu où se déroule la principale activité commerciale (inscrite à la partie 1.2 ou 2.1)	Adresse du siège social (inscrite à la partie 2.2)	Autre adresse (inscrivez l'adresse sous le tableau)
TPS et TVQ				
Taxe sur l'hébergement				
Retenues à la source				
Impôt des sociétés				

Autre adresse

Appartement	Numéro	Rue, case postale	
Ville, village ou municipalité		Province	Code postal



147L ZZ 49525576

4 Activités commerciales de l'entreprise

4.1 Produits ou services offerts

Décrivez avec précision l'activité principale de l'entreprise et, s'il y a lieu, les activités secondaires par ordre d'importance. Par exemple, l'entreprise

- exploite un poste d'essence, un casse-croûte et un dépanneur;
- exploite un gîte touristique de cinq chambres et un restaurant;
- vend des véhicules neufs et usagés, offre la réparation de véhicules (mécanique et carrosserie) et vend des pièces.

Réservé à Revenu Québec	
SCIAN <input type="text"/>	CAE <input type="text"/>
SCIAN <input type="text"/>	CAE <input type="text"/>
SCIAN <input type="text"/>	CAE <input type="text"/>
	Type d'activité <input type="text"/>

Si l'espace est insuffisant, annexe une feuille supplémentaire.

4.2 Activités particulières

Répondez aux questions ci-dessous. Les activités dont il est question impliquent des particularités fiscales. Pour en savoir plus à propos de ces particularités, consultez la liste des documents que nous avons publiés sur certaines de ces activités dans la partie « Documents dont vous pourriez avoir besoin » qui figure à la fin de ce formulaire ou consultez notre site Internet à revenuquebec.ca.

L'entreprise vend-elle des boissons alcooliques?..... Oui Non
 Cochez la case « Non » si l'entreprise est titulaire d'un permis pour un événement précis seulement (permis de réunion).

L'entreprise exploite-t-elle un **établissement de restauration** (bar, restaurant ou traiteur)? Consultez la publication *Renseignements concernant la facturation obligatoire – Bars et restaurants* (IN-575). Oui Non
 Si vous avez coché la case « Oui », remplissez le formulaire *Transmission de renseignements sur les établissements – Facturation obligatoire dans les bars et restaurants* (VD-350.52.A) et joignez-le à cette demande.

L'entreprise exploite-t-elle une entreprise de taxi qui fournit un service de transport de passagers? Consultez la publication *Renseignements concernant la facturation obligatoire – Transport rémunéré de personnes* (IN-575.TR). Oui Non
 Si vous avez coché la case « Oui », remplissez le formulaire *Demande d'ouverture ou de fermeture d'un dossier d'exploitant – Facturation obligatoire dans le secteur du transport rémunéré de personnes* (TR-350.61) et joignez-le à cette demande.
 Si vous avez coché la case « Oui », l'entreprise fournit-elle son service de transport de passagers uniquement par l'entremise d'un répondant sous entente^L? Oui Non

L'entreprise vend-elle des produits du tabac au détail?..... Oui Non

L'entreprise vend-elle du carburant au détail? Oui Non
 Si vous avez coché la case « Oui », l'entreprise est-elle propriétaire du carburant?..... Oui Non

L'entreprise est-elle dans l'industrie de la fabrication du vêtement? Oui Non

L'entreprise fait-elle la vente ou la location (pour 12 mois ou plus) de véhicules routiers?..... Oui Non

L'entreprise fait-elle la vente ou la location de pneus neufs?..... Oui Non



5 Fichiers des taxes

5.1 Fichiers de la TPS et de la TVQ

5.1.1 Dates d'entrée en vigueur des inscriptions

Inscrivez la date d'entrée en vigueur de l'inscription au fichier de la TPS.

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Inscrivez la date d'entrée en vigueur de l'inscription au fichier de la TVQ
si elle est différente de celle de l'inscription au fichier de la TPS.

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Si les dates précèdent de plus de 30 jours la date de la demande d'inscription, vous devez fournir, selon la situation de l'entreprise,

- soit une copie de la première facture de vente (ou autre preuve de facturation) qui indique la taxe perçue et prouve que l'entreprise a commencé à percevoir les taxes à partir des dates inscrites ci-dessus;
- soit un document (bilan, état financier ou relevé) qui prouve que l'entreprise est obligée de s'inscrire parce que son chiffre d'affaires (ventes taxables, y compris les **ventes détaxées^M**) a dépassé 30 000 \$ (ou 50 000 \$ pour un **organisme de services publics^N**) au cours des quatre derniers trimestres civils ou dans un trimestre civil donné.

5.1.2 Total des ventes prévu

Inscrivez le total des **ventes taxables, y compris les ventes détaxées**, que l'entreprise **prévoit faire au Canada** dans les 12 prochains mois (le total doit inclure les ventes de tous les associés). , \$

5.1.3 Fréquence de déclaration de la TPS et de la TVQ

Voyez le **tableau A**, sauf si l'entreprise est une institution financière ou un organisme de bienfaisance, ou est dans l'industrie de la fabrication du vêtement. Dans un de ces cas, voyez le **tableau B**.

Tableau A : cas généraux

- **Consultez** la colonne « Fréquence attribuée par Revenu Québec » pour savoir à quelle fréquence l'entreprise doit déclarer ses taxes.
- **Augmentez** la fréquence de déclaration en faisant un choix dans la colonne « Choix possible », **si vous le voulez**.

Total des ventes prévu	Fréquence attribuée par Revenu Québec (sauf si vous faites un autre choix)	Choix possible
1 500 000 \$ ou moins	annuelle ¹	<input type="checkbox"/> trimestrielle <input type="checkbox"/> mensuelle
Entre 1 500 001 \$ et 6 000 000 \$	trimestrielle	<input type="checkbox"/> mensuelle
Plus de 6 000 000 \$	mensuelle	aucun

Tableau B : cas particuliers

- **Cochez** la case qui correspond au type d'entreprise.
- **Consultez** la colonne « Fréquence attribuée par Revenu Québec » pour savoir à quelle fréquence l'entreprise doit déclarer ses taxes.
- **Augmentez** la fréquence de déclaration en faisant un choix dans la colonne « Choix possible », **si vous le voulez**.

Type d'entreprise	Fréquence attribuée par Revenu Québec (sauf si vous faites un autre choix)	Choix possible	
<input type="checkbox"/> Entreprise dans l'industrie de la fabrication du vêtement	TVQ	mensuelle	
	TVQ : aucun		
	TPS		
	• ventes de 1 500 000 \$ ou moins	annuelle ¹	TPS : <input type="checkbox"/> trimestrielle <input type="checkbox"/> mensuelle
	• ventes entre 1 500 001 \$ et 6 000 000 \$	trimestrielle	<input type="checkbox"/> mensuelle
	• ventes de plus de 6 000 000 \$	mensuelle	aucun
<input type="checkbox"/> Organisme de bienfaisance	annuelle ¹	<input type="checkbox"/> trimestrielle <input type="checkbox"/> mensuelle	
<input type="checkbox"/> Institution financière	annuelle ¹	<input type="checkbox"/> trimestrielle ² <input type="checkbox"/> mensuelle	

1. L'entreprise pourrait être tenue de verser des **acomptes provisionnels^O**.

2. Une institution financière peut choisir une fréquence trimestrielle seulement si ses ventes taxables sont inférieures ou égales à 6 000 000 \$.

5.2 Fichier de la taxe sur l'hébergement

Inscrivez la date d'entrée en vigueur de l'inscription au fichier de la taxe sur l'hébergement^P.

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---



Rappel des documents à joindre (selon votre situation)

- Une copie du document qui prouve que l'entreprise a été constituée hors du Québec.
- Une copie des documents qui prouvent que l'entreprise a été créée par fusion (ex. : **certificat de fusion**), s'il s'agit d'une entreprise à charte étrangère.
- Une copie de la **première facture de vente** (ou **autre preuve de facturation**) qui prouve que l'entreprise a commencé à facturer les taxes plus de 30 jours avant la date de la demande d'inscription.
- Une copie des documents qui prouvent la création de la fiducie et désignent le ou les fiduciaires (ex. : **acte de fiducie**).
- Un **bilan**, un **état financier** ou un **relevé** qui prouvent que l'entreprise doit s'inscrire aux fichiers des taxes en raison de son chiffre d'affaires.
- Le **formulaire VD-350.52.A**, si l'entreprise exploite un établissement de restauration (bar, restaurant ou traiteur).
- Le **formulaire TR-350.61**, dans le cas d'une entreprise de taxi qui fournit un service de transport de passagers.
- La **procuration**, le **formulaire MR-69**, la **résolution du conseil d'administration** ou, si tous les pouvoirs sont retirés au conseil d'administration, selon le cas, l'extrait de la **convention unanime des actionnaires**, des statuts constitutifs ou des règlements de régie interne, qui prouvent que la personne qui signe est autorisée à le faire.

Transmission du formulaire

Faites-nous parvenir le formulaire dûment rempli et accompagné des documents exigés, s'il y a lieu, à l'une des adresses suivantes :

- Revenu Québec, 3800, rue de Marly, Québec (Québec) G1X 4A5
- Revenu Québec, C. P. 3000, succursale Place-Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1A4

Documents dont vous pourriez avoir besoin

Vous trouverez ci-dessous une liste de documents que nous avons publiés et qui traitent de sujets liés à cette demande d'inscription. Notez que toutes ces publications sont accessibles dans notre site Internet, à revenuquebec.ca.

IN-202	Inscription aux fichiers de Revenu Québec	IN-253	Avantages imposables
IN-203	Renseignements généraux sur la TVQ et la TPS/TVH	IN-255	Les marchés aux puces
IN-307	Le démarrage d'entreprise et la fiscalité	IN-256	Aide-mémoire pour les entreprises en démarrage – La TVQ et la TPS/TVH
IN-107	Responsabilités des administrateurs	IN-260	La taxe sur l'hébergement
IN-111	Aide-mémoire pour les entreprises en démarrage – Les retenues à la source et les cotisations	IN-261	La TVQ, la TPS/TVH et les immeubles d'habitation – Construction ou rénovation
IN-205	Remboursement de la TVQ et de la TPS – Habitations neuves, immeubles d'habitation locatifs neufs et rénovations majeures	IN-263	Les fabricants de boissons alcooliques et les taxes à la consommation
IN-211	La TVQ, la TPS/TVH, les appareils médicaux, les appareils fonctionnels et les médicaments	IN-273	S'inscrire aux taxes en un coup de fil, c'est facile!
IN-216	La TVQ, la TPS/TVH et l'alimentation	IN-305	Les organismes sans but lucratif et la fiscalité
IN-218	La TVQ, la TPS/TVH, la taxe sur les carburants et les transporteurs de marchandises	IN-314	Les entreprises de taxi et la fiscalité
IN-219	Les grandes lignes de la Loi concernant l'impôt sur le tabac	IN-322	Entente internationale concernant la taxe sur les carburants et Manuel des procédures
IN-222	Les grandes lignes de la Loi concernant la taxe sur les carburants	IN-575	Renseignements concernant la facturation obligatoire – Bars et restaurants
IN-228	La TVQ et la TPS/TVH pour les organismes de bienfaisance	IN-575.TR	Renseignements concernant la facturation obligatoire – Transport rémunéré de personnes
IN-229	La TVQ et la TPS/TVH pour les organismes sans but lucratif	IN-624	La TVQ, la TPS/TVH et les véhicules routiers
IN-231	Les transporteurs et l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA)		
IN-250	Mesures fiscales concernant les pourboires		

Réservé à Revenu Québec

Remarques :



147L ZZ 49525576

Renseignements généraux

A La TVH, c'est quoi?

Dans certaines provinces, appelées *provinces participantes*, la TPS et la taxe de vente provinciale sont combinées pour former la taxe de vente harmonisée (TVH). La TVH concerne les entreprises qui effectuent des ventes taxables dans les provinces participantes. Pour obtenir la liste des provinces participantes et en savoir davantage à propos de la TVH, consultez notre site Internet à revenuquebec.ca.

Notez que toute entreprise inscrite au fichier de la TPS est automatiquement inscrite à celui de la TVH.

B Pourquoi l'entreprise s'inscrit-elle aux fichiers de la TPS et de la TVQ?

Parce que l'entreprise est obligée de s'inscrire

S'inscrire aux fichiers de la **TPS** et de la **TVQ** est obligatoire si l'entreprise effectue des ventes taxables (y compris des ventes détaxées) au Canada ou au Québec et que, selon le cas,

- le **total de ses ventes taxables (y compris les ventes détaxées)** effectuées à l'échelle mondiale par elle-même et ses associés, au cours des quatre derniers trimestres civils ou dans un trimestre civil donné, est de plus de **30 000 \$**;
- le **total de ses ventes taxables (y compris les ventes détaxées)** effectuées à l'échelle mondiale par elle-même, si elle est un **organisme de services publics**, et ses associés, au cours des quatre derniers trimestres civils ou dans un trimestre civil donné, est de plus de **50 000 \$** (notez cependant que les organismes de bienfaisance et les institutions publiques dont les recettes annuelles brutes [revenus, dons, subventions, etc.] sont de 250 000 \$ ou moins ne sont pas obligés de s'inscrire);
- elle est une **entreprise de taxi qui fournit un service de transport de passagers**.

S'inscrire au fichier de la **TVQ** est obligatoire dans les cas suivants :

- l'entreprise vend au détail des produits du tabac;
- l'entreprise vend ou loue des pneus neufs;
- l'entreprise vend au détail du carburant;
- l'entreprise vend des boissons alcooliques (sauf si elle est titulaire d'un permis de réunion);
- l'entreprise vend ou loue (pour 12 mois ou plus) des véhicules routiers neufs ou usagés;
- une personne qui ne réside pas au Québec perçoit des droits d'entrée directement du public pour des événements qui ont lieu au Québec (ces droits d'entrée peuvent être, par exemple, le coût de billets de spectacle).

S'inscrire au fichier de la **TPS** est obligatoire pour une personne qui ne réside pas au Canada et qui perçoit des droits d'entrée directement du public pour des événements qui ont lieu au Canada.

Parce que l'entreprise choisit de s'inscrire

Même si elle n'y est pas obligée, une entreprise qui le souhaite peut, à certaines conditions, s'inscrire aux fichiers de la TPS et de la TVQ. Dans ce cas, elle doit s'inscrire à la fois au fichier de la TPS et à celui de la TVQ. L'inscription rend obligatoire la perception des taxes par l'entreprise et permet, entre autres, à cette dernière de se faire rembourser les taxes payées sur les dépenses qu'elle engage pour ses activités commerciales.

Pour plus d'information sur l'inscription aux fichiers de la TPS et de la TVQ, consultez la publication *Inscription aux fichiers de Revenu Québec* (IN-202).

C L'entreprise doit-elle s'inscrire au fichier de la taxe sur l'hébergement?

L'entreprise doit s'inscrire au fichier de la taxe sur l'hébergement si elle exploite un établissement d'hébergement visé par la taxe sur l'hébergement. C'est généralement elle qui administre et entretient l'unité d'hébergement et qui s'occupe, entre autres, de la location de celle-ci, de la publicité et des réparations courantes.

Toutefois, elle n'est pas tenue de s'inscrire à ce fichier si elle fournit **toutes** ses unités d'hébergement par l'entremise d'une plateforme numérique d'hébergement exploitée par une personne inscrite au fichier de la taxe sur l'hébergement et que c'est cette personne qui reçoit toutes les sommes en contrepartie de la location des unités d'hébergement.

Par contre, si l'entreprise fournit autrement une unité d'hébergement (par exemple, par elle-même ou par l'entremise d'une plateforme numérique d'hébergement exploitée par une personne non inscrite), l'entreprise demeure tenue de s'inscrire au fichier de la taxe sur l'hébergement.

Notez que toute personne qui exploite une plateforme numérique d'hébergement et qui reçoit une somme en contrepartie de la location d'une unité d'hébergement dans un établissement visé par la taxe sur l'hébergement a l'obligation d'être inscrite au fichier de la taxe sur l'hébergement.

D L'entreprise doit-elle s'inscrire au fichier des retenues à la source?

L'entreprise doit s'inscrire au fichier des retenues à la source si elle paie ou prévoit payer un salaire ou une rémunération.

E L'entreprise doit-elle s'inscrire au fichier des sociétés de personnes?

Toute société de personnes doit obtenir un numéro d'identification si elle est tenue de produire la *Déclaration de renseignements des sociétés de personnes* (TP-600) et ses annexes.

F Qu'est-ce qu'un particulier en affaires?

C'est une personne physique qui est propriétaire d'une entreprise individuelle (entreprise qui lui appartient et dont elle tire tous les bénéfices) ou qui est un travailleur autonome. Dans le cadre d'une demande de numéro d'employeur effectuée au moyen de ce formulaire, un particulier qui emploie du personnel de maison est considéré comme un particulier en affaires.

G Qu'est-ce qu'on entend par *autre forme juridique*?

Par *autre forme juridique*, on entend une société de personnes, une société (aussi appelée *compagnie* ou *personne morale*), une fiducie, un organisme ou toute autre entité qui n'est pas un particulier en affaires.

H Pourquoi doit-on inscrire un numéro d'avis de cotisation?

L'inscription d'un numéro d'avis de cotisation permet de bien établir l'identité de la personne visée. **Ce numéro est obligatoire, sauf pour les non-résidents du Québec.**

Inscrivez le numéro d'avis de l'un des deux plus récents avis de cotisation que nous avons délivrés à la personne.

Si l'entreprise est exploitée par un particulier en affaires, inscrivez le numéro de l'avis de cotisation à la partie 1.

Si l'entreprise est exploitée sous une autre forme juridique, inscrivez le numéro de l'avis de cotisation d'une seule des personnes mentionnées à la partie 2.4.



I Qu'est-ce que le nom commercial du particulier en affaires?

Le nom commercial du particulier en affaires est celui qui est connu de ses clients, celui qu'il affiche. Par exemple, le nom commercial de l'entreprise de Pierre Tremblay peut être Chaussures Pierre.

Si le nom commercial du particulier en affaires ne comprend pas son nom de famille ni son prénom, le particulier en affaires doit s'immatriculer au registre des entreprises avant de s'inscrire aux fichiers de Revenu Québec avec son nom commercial.

Pour s'immatriculer au registre des entreprises, le particulier en affaires peut s'adresser à Services Québec ou utiliser les services en ligne du Registraire des entreprises, disponibles à registreenentreprises.gouv.qc.ca.

J Qu'est-ce que le nom de l'entité? Qu'est-ce que le nom commercial?

Le nom de l'entité est la dénomination juridique de l'entreprise. Le nom commercial d'une entreprise est celui qui est connu de ses clients, celui qu'elle affiche.

Ex. 1 : Le nom de l'entité est 1234-5678 Québec inc., et son nom commercial est Restaurant du boulevard.

Ex. 2 : Le nom de l'entité est Les entreprises ABCD inc., et son nom commercial est Dépanneur du coin.

K Quelle est la date où l'entreprise a acquis une existence juridique?

Pour une société de personnes, il s'agit de la date où elle a été créée. Pour une fiducie, il s'agit de la date où elle a été constituée (acte de fiducie). Pour toute entreprise exploitée sous une autre forme juridique, il s'agit de la date inscrite sur son certificat de constitution.

L Qu'est-ce qu'on entend par *répondant sous entente*?

Le répondant sous entente est le responsable d'un système de transport rémunéré de personnes qui assure la surveillance des chauffeurs et des automobiles inscrits auprès de lui.

Le répondant doit avoir conclu avec nous une entente visant le respect des exigences gouvernementales en matière de TPS/TVH et de TVQ. Le répondant a notamment pour fonction de répartir les demandes de courses entre les chauffeurs, de percevoir la TPS/TVH et la TVQ sur les courses effectuées par ceux-ci et de nous verser des sommes en leur nom selon les taux prévus dans l'entente.

Le terme *répondant sous entente* désigne également un fournisseur qui a conclu une telle entente avec nous et dont le répondant retient les services.

M Qu'est-ce qu'une vente détaxée?

C'est une vente taxable au taux de 0 %. Ainsi, une entreprise n'a pas à percevoir la TPS ni la TVQ sur ce type de vente.

Voici quelques exemples de biens et de services dont la vente est détaxée :

- les produits alimentaires de base;
- les médicaments délivrés sur ordonnance;
- certains appareils médicaux;
- certains produits de l'agriculture et de la pêche;
- le bétail en général;
- certains biens exportés hors du Canada (ou expédiés hors du Québec, dans le régime de la TVQ);
- certains services de transport de passagers ou de marchandises.

N Qu'est-ce qu'on entend par *organisme de services publics*?

Par *organisme de services publics*, on entend un organisme sans but lucratif, un organisme de bienfaisance, une municipalité, une administration scolaire, une administration hospitalière, un collège public ou une université.

O Dans quel cas l'entreprise pourrait-elle être tenue de verser des acomptes provisionnels?

Si le montant net de la TPS ou de la TVQ qu'elle prévoit remettre pour une année est de 3 000 \$ ou plus et si elle a remis un montant de 3 000 \$ ou plus pour l'année précédente, l'entreprise qui produit une déclaration annuelle devra verser quatre acomptes provisionnels, soit un acompte par trimestre d'exercice. Si le montant net de la TPS est inférieur à 3 000 \$ et que celui de la TVQ est supérieur ou égal à 3 000 \$, l'entreprise devra verser des acomptes provisionnels de TVQ même si elle n'est pas tenue d'en verser relativement à la TPS.

P Quelle est la fréquence de déclaration de la taxe sur l'hébergement?

La fréquence de déclaration de la taxe sur l'hébergement est trimestrielle. La période visée par la déclaration doit correspondre à un trimestre civil. La date limite pour effectuer le paiement de la taxe pour un trimestre civil donné est le dernier jour du mois suivant ce trimestre.

Q Quelle est la fréquence de paiement des retenues à la source?

Pour une période d'au moins 12 mois, nous attribuons à un nouvel employeur une fréquence mensuelle de paiement des retenues à la source et des cotisations d'employeur. La date limite pour effectuer les paiements est le 15^e jour de chaque mois suivant celui pendant lequel les rémunérations ont été versées.

Toutefois, un nouvel employeur peut choisir une fréquence de paiement trimestrielle. Dans ce cas, il doit effectuer les paiements le 15^e jour du mois qui suit chacun des trimestres civils se terminant le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre. Ce choix demeure en vigueur pour autant que le total des retenues à la source et des cotisations d'employeur pour un mois est inférieur à 1 000 \$ ou que le nouvel employeur respecte l'ensemble de ses obligations fiscales.

Même si le nouvel employeur n'a pas de numéro d'identification, il doit faire parvenir son paiement et les informations qui s'y rapportent avant la date limite pour effectuer celui-ci.

R Comment fait-on pour autoriser une personne à signer au nom de l'entreprise?

Société

Un seul choix s'offre à elle, soit fournir une résolution du conseil d'administration ou, si tous les pouvoirs sont retirés au conseil d'administration, selon le cas, l'extrait de la convention unanime des actionnaires, des statuts constitutifs ou du règlement de régie interne, qui autorisent la personne à signer au nom de la société.

Tout autre type d'entreprise (ex. : particulier en affaires et société de personnes)

Deux choix s'offrent à elle :

- donner une procuration à cette personne;
- remplir le formulaire *Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration* (MR-69) et y préciser que la personne peut signer le présent formulaire au nom de l'entreprise.

